

**Conseil Municipal du 29 avril 2014**  
**- Compte-rendu -**

L'an deux mille quatorze, le 29 du mois d'avril à 19H00, le Conseil Municipal d'Artigues-près-Bordeaux, convoqué le 22 avril par Madame Anne-Lise JACQUET, Maire, s'est réuni au Château Lestrille.

Présents :

Mme JACQUET, Maire,  
Mme GONZALEZ-CAZADE, Mme HOSTENS, Mme COIRIER, M. LAMBAUDIE, M. LECLERC, M. TEYSSIER, M. CHOLLET, adjoints,  
M. JOBERT, M. DOUBA, M. LOMBARD, M. GRAND, M. DAUVILLIER, Mme DIDION, Mme CAZENAVE, Mme LAGORCE, Mme CASANAVE, Mme BOUTARICQ, Mme GARBE-LAMBROT, Mme POUCHOULOU, M. VAUBAN, Mme CHAMBOISSIER, M. BAUR, M. LESBATS, Mme WINTER, M. BELET, M. BRUN, conseillers municipaux.

Absents :

M. LE QUERE a donné pouvoir à Mme WINTER  
M. LUREAUD a donné pouvoir à M. LESBATS

---

I - Nomination du secrétaire de séance : Mme GONZALEZ-CAZADE

II - Absents

III - Communications

IV - Délibérations

**2014/24 : Approbation du compte administratif**

Afin de procéder à la présentation du Compte Administratif 2013, Mr Leclerc est élu président de séance. Madame le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 établi par Jean-Claude BERGOUGNOUX, Maire jusqu'au 29 mars 2014, après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

DONNE ACTE à Mme Anne-Lise JACQUET, Maire depuis le 29 mars 2014, de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Sections	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
<b>Prévisions budgétaires totales</b>	<b>5 753 584.00 €</b>	<b>8 078 245.15 €</b>	<b>13 831 829.15 €</b>
Mandats émis	2 503 289.97 €	6 395 906.11 €	8 899 196.08 €
Titres émis	3 396 938.61 €	7 993 173.87 €	11 390 112.48 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>+ 893 648.64 €</b>	<b>1 597 267.76 €</b>	<b>2 490 916.40 €</b>
Résultats reportés	151 981.71 €	456 263.45 €	608 245.16 €
<b>Totaux cumulés</b>	<b>1 045 630.35 €</b>	<b>2 053 531.21 €</b>	<b>3 099 161.56 €</b>

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE ET APPROUVE les résultats définitifs du compte administratif 2013 tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

### **2014/25 : Approbation du compte de gestion**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement, et des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

### **2014/26 : Affectation du résultat**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent :	1 597 267.76 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	456 263.45 €
Résultat de clôture à affecter (A1)	Excédent :	2 053 531.21€

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent :	893 648.64 €
---	------------	--------------

Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent : 151 981.71 €
Résultat comptable cumulé	Excédent : 1 045 630.35 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	2 962 653.30 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	80 186.00 €
Solde des restes à réaliser	2 882 467.30 €

Besoin réel de financement (B)	1 836 836.95 €
--------------------------------	----------------

#### AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire (A1)	2 053 531.21€
En couverture du besoin réel de financement à la section d'investissement (B)	1 836 836.95 €
En report à la section de fonctionnement	216 694.26 €

Transcription Budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté 216 694.26 €	D001 : Solde d'exécution N-1	R001 : Solde d'exécution N-1 1 045 630.35 € R1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 836 836.95 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement dans les conditions proposées.

Adopté à l'unanimité

#### **2014/27 : Fixation des taux d'imposition**

L'état des bases d'imposition 2014 pour la Commune d'Artigues-près-Bordeaux, nous est parvenu. Il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation des taux pour l'année 2014.

Le produit attendu pour cette année serait le suivant :

Taxes	Bases notifiées	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	12 206 000.00 €	18.56 %	2 265 434.00 €
Taxe Foncière Propriétés Bâties	8 805 000.00 €	23.77 %	2 092 949.00 €
Taxe Foncière Propriétés non Bâties	19 400.00 €	59.71 %	11 584.00 €
TOTAL	21 030 400.00 €	-	4 369 967.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les taux d'imposition dans les conditions proposées.

Adopté à l'unanimité.

### **2014/28 : Vote du Budget primitif**

Les éléments constituant le Budget Primitif 2014 sont exposés à l'Assemblée délibérante.

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées en équilibre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'adoption du Budget Primitif 2014.

#### Monsieur LESBATS

*« Je voulais juste préciser que pour le Personnel, vous avez oublié de compter le poste supplémentaire que l'on a voté la semaine dernière. »*

#### Madame GONZALEZ-CAZADE

*« Le poste de Monsieur PERRÉ ». Tout avait été compté en principe. Non, non, Il n'a pas été oublié.*

#### Monsieur LESBATS

*« Je voulais juste rappeler, puisque vous avez parlé des contrats de l'année dernière et qu'il fallait les annualiser, je précise qu'il y a un poste supplémentaire dans le Personnel cette année ».*

#### Madame GONZALEZ-CAZADE

*« Oui il a été compté ».*

#### Monsieur LESBATS

*« Je ne dis pas qu'il n'a pas été compté, je voulais juste rappeler qu'il y avait une dépense de personnel supplémentaire que vous avez voté la semaine dernière. »*

#### Madame GONZALEZ-CAZADE

*« Oui, tout à fait ».*

#### Madame le Maire

*« L'intégration de l'ancien Chef de Cabinet qui est reparti à son poste d'origine au poste multimédia ».*

#### Monsieur BELET :

*« Je voulais juste vous rappeler que l'on a voté, il y a 7 jours, me semble-t-il, la création d'un vrai nouveau poste à l'accueil de la mairie, donc c'est un vrai nouveau poste ? ».*

#### Madame le Maire :

*« Disons que l'employée était sur ce poste là, mais le poste n'avait pas été créée, donc nous avons fait une ouverture de poste alors qu'elle était déjà sur ce poste-là, en contrat précaire. »*

Monsieur LESBATS :

« Et que ce contrat s'arrêtait au 31 mars, Madame ».

Madame GONZALEZ-CAZADE :

« Donc nous continuons avec l'investissement :

En section d'investissement, en dépenses d'équipement, nous avons prévu un montant de 2 176 274, 00 €

Je vais vous détailler par programme :

Programme 11 - Pôle culturel : 101 900 € au total dont 100 000 € qui étaient prévus l'année dernière mais pas réalisés c'est de l'aménagement technique et scénique qui permet d'obtenir une subvention de la DRAC à hauteur de 70 %

Programme 12 - Equipement général des services :

- Achat d'un petit camion pour le service de propreté urbaine soit 35 000 €

- Diverses dépenses dans les ateliers municipaux : remplacement d'un pont élévateur pour 12 000 € et fourniture et pose de mezzanine pour 9 000 €

- Matériel informatique : 6 000 €

Dans les 84 510 € on a repris la délibération qui avait été votée en février dernier qui concernait 5 000 € de mobilier de bureau et une machine à haute pression pour 1 900 €

Programme 13 : 104 500 €

- achat de mobilier urbain dans divers lieux pour 10 000 €

- provision pour le remplacement de clôtures mitoyennes entre le parc Bétailhe et la Garenne ainsi qu'à Lestrille pour 18 000 €

- La réfection de fondation de la passerelle à l'étang du Golf pour : 12 000 €

- La voie de liaison maison éco citoyenne vers le parking des écoles va être refaite et le pourtour entre la maison éco et le tennis aussi pour 16 000 € (pas en concassé mais en béton désactivé)

- Les composteurs et les récupérateurs d'eaux pluviales pour 2 000 €

- Des toilettes publiques pour 40 000 €

Programme 14 - bâtiments communaux : 66 000 €

- La reprise des murs d'enceinte du cimetière pour 15 000 €

- La reprise de la toiture de la sacristie pour 5 500 €

- Diverses mises en conformité au Château Lestrille pour 10 000 € remplacement d'une porte et de deux fenêtres salle Jean MASSE pour 10 000.00 €

- La réfection complète de la toiture au Château Bétailhe au-dessus d'Arty'Sound pour 12 000 €

- Diverses mises en conformité dans plusieurs bâtiments publics suivant avis du bureau de contrôle pour : 10 000 €

Programme 15 - Sport et Loisirs : 53 000 €

- la reprise de la piste du bi-cross : 12 000 €

- la fourniture et pose d'un filet par ballon au niveau du terrain synthétique de Lestrille : 8 100 €

- diverses rénovations de peinture : 10 000 €

- le sol du parcours pédestre : 3 000 €

- les buts de handball rabattables : 1 500 €

- Un défibrillateur à la salle couverte du tennis :

- Peinture façade au club house du tennis

Monsieur LESBATS :

« Vous pouvez nous dire ce que l'on fait avec 12 000 € sur la piste de bi-cross, parce que c'est une grosse installation et avec 12 000 € on ne fait pas grand-chose. »

Madame GONZALEZ-CAZADE :

*On fait de la rénovation, on remet les dimensions à 5 mètres puisqu'elles ne le sont pas ; je ne suis pas une spécialiste mais on remet une couche dessus parce que ça s'est complètement érodé et le gravier est parti. Donc tout va être repris quand même. »*

Madame le Maire :

*« Avec la tempête du mois de juillet dernier, les butts ont été érodés, donc il y a des compétitions nationales et locales qu'ils ne peuvent plus faire et il y a eu une tonte qui a un peu coupé les crêtes des butts.*

Madame GONZALEZ-CAZADE :

*« Cela a été vu avec le président du bi-cross et il était d'accord sur les travaux qui étaient prévus. »*

Programme 16 - Réseaux et éclairage public : 235 000 €

- Ecole maternelle : éclairage, voie nouvelle et parkings pour 38 000 €
- Diverses réparations dans diverses voies : 50 000 €
- Remplacements de candélabre dans divers lotissements :

Monsieur LESBATS :

*« Excusez-moi. Est-ce que figure dans ce programme la réfection du réseau électrique sur l'avenue de l'Eglise Romane ? »*

Madame le Maire :

*« Les travaux vont commencer. C'était le programme 2013 et pas celui-ci. »*

Monsieur LESBATS :

*« On l'a déjà payé ? »*

Madame le Maire :

*« Oui dans les restes à réaliser ».*

Programme 17 - Médiathèque : 43 144 €

- constitution des collections : 30 000 €
- informatique multi médias : 6 400 €
- mobilier et mise en place d'une climatisation dans le local du serveur

Programme 18 - Jeunesse : 13 000 €

- Casiers de rangement dans le grand préau de l'école élémentaire : 8 000.00 €

Programme 19 - Ecoles : 1 474 750 €

- Solde de l'enveloppe pour la nouvelle maternelle : 1 300 000 € (dans les RAR 1 500 000 € pour une enveloppe globale à 2 800 000.00)
- Classe supplémentaire à l'école élémentaire du parc : 140 000 €
- Mobilier et matériel pour cette classe : 8 000 €
- Câblage de l'école et installation prises internet : 10 000 €
- Matériel informatique
- Renouvellement de mobilier : 4 000 €
- Chalet bois pour le stockage à l'école maternelle du parc

Monsieur LESBATS :

« Est-ce que vous me confirmez qu'il s'agit bien d'une construction d'une classe, parce qu'en commission l'autre jour, vous n'avez pas dit ça. »

Madame GONZALEZ-CAZADE :

« J'ai dit qu'il y avait une classe supplémentaire, oui ».

Monsieur LESBATS :

« A l'instant, vous avez dit construction d'une classe »

Madame GONZALEZ-CAZADE :

« Oui je vous ai parlé d'une classe mobile en algeco, oui. Alors construction, le terme est mal choisi, il y aura quand même du dur à faire autour, je suppose. »

Madame le Maire :

« Ce sont des classes mobiles qui sont toutes prêtes et posées dans la cour. Effectivement il y a aura un peu de construction autour.

Madame GONZALEZ-CAZADE :

« Ce que je vous ai expliqué avait été dit en commission.

Il y a beaucoup de restes à réaliser pour 2 900 000 € puisque, mise à part l'école maternelle, il y avait d'autres investissements qui étaient en cours. Tout sera fini cette année à part l'école maternelle dont la livraison est prévue pour 2015.

Une particularité sur le budget, ce sont les subventions. Vous avez pu voir que sur les dépenses de fonctionnement, le CCAS a baissé, il est passé de 349 000 € à 300 000 €. C'est parce que le CCAS s'est retrouvé avec un excédent de l'année de 57 000 € qui faisait suite à un excédent de l'année précédente de 17 000 € et l'on s'est retrouvé avec 74 000 €. Donc on a prévu un budget CCAS avec des investissements mais on a baissé la subvention à 300 000 € parce qu'ils avaient des excédents importants. Les autres subventions sont quasiment à l'identique. La subvention d'Oscart habituelle est de 327 000 € + 27 000 €, soit 354 000 € pour tenir compte de l'été métropolitain qui va se passer en juin 2014 ».

Madame le Maire :

« Il y a aussi une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour les Anciens Combattants afin de réparer le centenaire de la fin de la guerre 1914-1918. »

Monsieur BELET :

« Nous n'avons pas vu la subvention qui était prévue classiquement pour le Foyer Socio-Educatif du Collège Jean-Jaurès, collège de secteur pour la commune d'Artigues, qui était ces dernières années de 500 €. Est-ce que vous attendez que le Foyer Socio-Educatif en fasse la demande ou est-ce que c'est un oubli ou autre chose ? »

Madame le Maire :

« Nous attendons la demande pour pouvoir faire une délibération à part. »

Monsieur BELET :

« Soit une délibération à part soit dans le budget supplémentaire. »

Madame le Maire :

« Exactement ».

Monsieur LESBATS :

« Je voudrais vous poser une question supplémentaire. Aux pages 86-87-88, on a un état du Personnel au 1<sup>er</sup> janvier et qu'elle ne fut pas notre surprise de voir que nous n'avions pu qu'un seul policier municipal à la page 87. J'imagine qu'il s'agit d'une erreur».

Madame le Maire :

« Je pense que c'est une coquille. Ils sont bien deux policiers municipaux. »

Monsieur LESBATS :

« Comment explique-t-on des coquilles de cette importance, je voudrais comprendre. A la première lecture je l'ai vu. »

Madame le Maire :

« Je ne peux pas justifier, j'assume complètement. Heureusement que vous êtes là. Je vous remercie. »

Madame GONZALEZ-CAZADE :

« En fait la personne qui a rempli ces annexes a fait très vite pour que le budget soit prêt. Et effectivement, il y a eu une coquille, je ne l'ai pas vu non plus. »

Monsieur LESBATS :

« Madame, vous parlez de beaucoup de travail, je peux vous dire que le budget qui est là, j'y ai travaillé moi et il est repris à 99 %, vous entendez Madame. Vous prétendez un énorme travail, je vous dis que ce travail, je l'ai fait et il est repris à 99 %. Il y manque l'ALSH que vous ne construisez pas et c'est votre droit, je le comprends, et il y a en plus les sanisettes. »

Madame le Maire :

« Nous sommes arrivés le 23 mars, nous avons fait le budget effectivement et je voulais remercier ce soir Madame Bernadette GONZALEZ-CAZADE qui a fait sur ce budget un travail extrêmement important et minutieux. Rien n'était prêt. Ce budget est la continuité des actions faites en 2013. On n'allait pas refaire notre propre budget. »

Monsieur LESBATS :

« Je suis d'accord avec ça mais ne venez pas nous dire que depuis un mois vous avez un travail considérable sur ce document ». »

Madame le Maire :

« Si, si. Le budget n'était pas prêt. Il a fallu que l'on reprenne ligne par ligne et que l'on regarde. C'est un vrai travail qui a été fait et je vous demande de ne pas le réduire. Vous n'étiez pas là et nous on l'a vu. On n'arrive pas comme ça avec un budget à faire, si nous l'avons fait. Il correspond à la continuité. Ce n'est pas notre budget, c'est un budget de transition pour l'année 2013. Ce que l'on peut dire c'est qu'effectivement il y a le désengagement de l'état qui est encore là, il y a eu une augmentation et une progression des frais de fonctionnement et des frais du personnel, plus une école mobile que nous sommes obligés d'acheter parce qu'il n'y avait aucune prévision pour l'urbanisation et pour la démographie importante sur la commune d'Artigues. Donc je remercie, et je crois que le groupe majoritaire peut remercier Bernadette GONZALEZ-CAZADE pour son travail parce qu'elle a fait un travail minutieux avec l'ensemble des services, ça a été fait vraiment rapidement et sérieusement. Effectivement il y a eu une coquille, deux coquilles. Veuillez bien nous en excuser si vous en avez la possibilité. L'essentiel est là c'est que ce soir on peut présenter un budget dans les temps. Donc je remercie Bernadette GONZALEZ-CAZADE et la comptable, Madame COURSEILLE, qui a travaillé aussi le week-end pour que le budget soit prêt à temps. »

Monsieur BRUN

« Excusez-moi. Vous avez distribué un papier aux parents d'élèves concernant l'île aux Mômes et je ne vois pas dans le budget des nouvelles de l'ALSH. »

Madame le Maire :

« Non, nous avons d'autres projets et nous l'avons mis en attente pour l'instant ». »



Madame WINTER

« Vous avez mentionné qu'il y aurait deux gros chantiers fin juin 2015 sur le courrier pour les parents ; qu'est-ce que vous entendez par les deux gros chantiers ? L'école, je pense et l'autre chantier pour les parents ; qu'est qu'ils peuvent entendre ?

Madame le Maire :

Il y a déjà l'école qui a commencé et puis après il y aura les travaux d'aménagement du Château Lestrille. »

Monsieur BRUN

« Et qui seront sur un autre budget, c'est ça ? »

Madame le Maire

« Nous allons travailler sur le gros chantier. »

Adopté par 23 voix pour et 6 voix contre

Madame le Maire

« C'est votre budget et ce n'est pas le nôtre ».

Monsieur LESBATS

«Madame, ce n'est pas mon budget ».

Madame le Maire

« Je dis le vôtre en général ».

Monsieur LESBATS

« J'ai bien compris. Sauf que les dépenses de Personnel n'auraient pas été à ce niveau avec moi puisqu'elles baissaient, vous entendez bien elles baissaient. Je suis d'accord mais ne venez pas me rétorquer que c'est mon budget. Donc nous votons contre le budget».

Madame le Maire

«Il faut que je vous précise que nous lançons un audit financier et en suivant nous allons lancer un audit sur le personnel et organisationnel parce que l'on en a vraiment besoin pour voir. Nous n'allons, pas sans avoir les tenants et les aboutissants, au bout de trois semaines, rompre des contrats qui sont en cours déjà. Laissons les choses se faire, laissons les audits parler, on vous les montrera, il y aura tout à fait la transparence par rapport à ça donc vous pouvez dire que si vous aviez été à ma place vous auriez fait ça et ça .... Vous ne savez pas ce que vous auriez fait parce que vous n'êtes pas à ma place, Monsieur. »

## **2014/29 : Fixation des subventions pour Osc'art**

Depuis plusieurs années, la commune d'Artigues-près-Bordeaux accompagne l'Office Culturel et Artistique dans la mission qui lui a été confiée par convention, qui consiste à l'élaboration, l'animation et le développement des pratiques culturelles auprès de l'ensemble de la population artiguaise.

Le coût de fonctionnement de l'Office Culturel et Artistique est financé par les recettes propres à celui-ci et par une subvention de fonctionnement versée par la mairie.

Aussi, pour l'année 2014, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Office Culturel et Artistique de 327 000 €.

Le versement de cette subvention de fonctionnement s'opèrera par douzième.

CONSIDERANT que M. Thomas TEYSSIER, M. Geoffrey BAUR, Mme Claire CHAMBOISSIER, M. Claude DAUVILLIER, M. Roland DOUBA et M. Dominique LESBATS ne participent pas au vote en qualité de membre du Conseil d'Administration de l'Office Socio-Culturel,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE que le versement de la subvention à l'Office Culturel et Artistique d'Artigues-près-Bordeaux, s'opèrera dans les conditions exposées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

### **2014/30 : Opération Cheq'Art - Saison 2013/2014**

L'un des objectifs de la politique Enfance - Jeunesse – Vie associative de la commune d'Artigues-près-Bordeaux est de faciliter l'accès aux activités de loisirs. A ce titre, l'opération Cheq'Art permet à chaque artiguais, âgé de 4 à 18 ans, de bénéficier d'une aide de 20 € auprès d'associations sportives et culturelles ayant accepté ces chèques.

Il convient donc de verser à ces dernières, sous forme de subventions exceptionnelles, les montants indiqués ci-dessous :

- Osc'Art : 1000 chèques à 2 € = 2 000 €
- Artigues Basket Club : 180 chèques à 2 € = 360 €
- Artigues Ju Jitsu Taïso : 70 chèques à 2 € = 140 €
- Dojo Artiguais : 90 chèques à 2 € = 180 €
- Handball Club d'Artigues : 120 chèques à 2 € = 240 €
- Société de Jeunesse d'Artigues : 30 chèques à 2 € = 60 €
- CMM : 130 chèques à 2 € = 260 €
- Arty Sound : 40 chèques à 2 € = 80 €
- Pongistes Artiguais : 10 chèques à 2 € = 20 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de verser les subventions aux associations concernées.

Adopté à l'unanimité

### **2014/31 : Participation financière des familles aux séjours été 2014**

La commune d'Artigues-près-Bordeaux organise quatre séjours (sous tentes) durant les vacances d'été 2014.

Lieu : Château de Libarrenx – Le bourg – 64130 Gotein Libarrenx

- Du 7 au 10 juillet : 6 / 8 ans – 14 places
- Du 10 au 16 juillet : 14 / 17 ans – 14 places
- Du 16 au 21 juillet : 9 / 10 ans – 14 places
- Du 23 au 29 juillet : 11 / 13 ans – 14 places

Pour chaque séjour, les équipes d'encadrement sont constituées d'un directeur et deux animateurs recrutés par la commune.

Il est proposé de fixer la participation financière à ces séjours selon les tranches de revenus des familles. Celle-ci comprend l'hébergement, les activités, l'alimentation, les transports, l'assurance rapatriement.

Tranches	Séjour 6/8 ans 4 jours	Séjour 14/17 ans 7 jours	Séjour 9/10 ans 6 jours	Séjour 11/13 ans 7 jours
T1 (35 %)	41 €	87 €	55 €	90 €
T2 (45 %)	53 €	112 €	70 €	116 €
T3 (50 %)	59 €	124 €	78 €	129 €
T4 (60 %)	71 €	149 €	93 €	155 €
T5 (65 %)	77 €	161 €	101 €	168 €
T6 (70 %)	83 €	174 €	109 €	180 €
T7 (75 %)	89 €	186 €	117 €	193 €
Hors commune	118 €	248 €	156 €	258 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les participations financières proposées pour chacun des séjours.

Adopté à l'unanimité

### **2014/32 : Participation financière de la commune pour l'achat de composteurs de récupérateurs d'eaux pluviales**

La Commune d'Artigues-près-Bordeaux s'est engagée depuis quelques années dans le soutien et la diffusion des composteurs et récupérateurs d'eaux pluviales auprès des particuliers.

Afin de prolonger cette action, il est proposé de renouveler une aide aux administrés artiguais versée par la commune plafonnée à 30 € pour les composteurs et 60 € pour les récupérateurs d'eaux pluviales.

Ce montant est un maximum après déduction de toute autre aide obtenue par ailleurs par le particulier. Le montant total des aides ne pourra pas dépasser le coût total d'acquisition.

Afin d'enregistrer et d'instruire la demande de l'administré, celui-ci sera tenu de fournir une facture, dont la date devra être postérieure à la date d'entrée en vigueur de la présente délibération, un justificatif de domicile ainsi qu'un relevé d'identité bancaire.

La présente aide à l'acquisition de composteurs et récupérateurs sera applicable pour une durée d'un an à compter du 16 Juin 2014.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de la mise en place de l'aide aux particuliers dans les conditions ci-dessus exposées,

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le compte 2042 - opération 13 - fonction 83.

Adopté à l'unanimité

### **2014/33 : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Madame le Maire rappelle l'article 22 du Code des Marchés Publics selon lequel une ou plusieurs commissions d'Appel d'Offres à caractère permanent sont constituées pour les collectivités territoriales. Ces Commissions d'Appel d'Offres sont composées, lorsqu'il s'agit d'une commune de 3500 habitants et plus, du Maire ou son représentant, ainsi que de cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle, au plus fort reste.

Le Maire propose de procéder au vote des membres du Conseil qui siégeront à ladite Commission.

Sont proposés :

Président : Madame le Maire

Son représentant : M. Geoffrey BAUR

Pour le groupe majoritaire :

Titulaires :

- Mme Bernadette GONZALEZ-CAZADE
- M. Michel LAMBAUDIE
- M. Daniel LECLERC
- M. Jacques LOMBARD

Suppléants :

- M. Roland DOUBA
- M. Bernard GRAND
- M. Guillaume VAUBAN
- M. Thomas TEYSSIER

Pour le groupe minoritaire :

Titulaire :

- M. Eric BELET

Suppléant :

- M. Dominique LESBATS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DESIGNE les membres du Conseil Municipal qui siégeront à la Commission d'Appel d'Offres :

Président : Madame le Maire  
Son représentant : M. Geoffrey BAUR

Pour le groupe majoritaire :

Titulaires :

- Mme Bernadette GONZALEZ-CAZADE
- M. Michel LAMBAUDIE
- M. Daniel LECLERC
- M. Jacques LOMBARD

Suppléants :

- M. Roland DOUBA
- M. Bernard GRAND
- M. Guillaume VAUBAN
- M. Thomas TEYSSIER

Pour le groupe minoritaire :

Titulaire :

- M. Eric BELET

Suppléant :

- M. Dominique LESBATS

Adopté à l'unanimité.

### **2014/34 : Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Energie Electrique**

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de procéder au renouvellement et à la désignation des délégués au Comité du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde.

En vertu de l'article 3 du règlement du Syndicat Départemental et de l'article L 2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune d'Artigues est représentée par deux délégués :

Aussi, il est proposé de désigner :

- Mme Anne-Lise JACQUET, Maire
- M. Daniel LECLERC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DESIGNE :

- Mme Anne-Lise JACQUET, Maire

- M. Daniel LECLERC

Adopté à l'unanimité

Madame le Maire

« Je voulais préciser une chose, si vous permettez. Ce conseil municipal est le dernier de Monsieur DE OLIVEIRA qui quitte la commune à partir de demain soir, c'était son dernier budget aussi. Donc je voulais le remercier. Nous nous sommes connus pendant 6 ans. Je voulais lui rendre hommage ce soir parce qu'il a toujours été un DGS sérieux et correcte vis-à-vis de nous. Il nous a aidé, il nous a accompagné pour l'installation jusqu'à ce soir et peut être même au-delà. Voilà, je voulais lui rendre hommage et le remercier pour tout ce qu'il a fait pour la commune, pour la tenue des comptes et pour ce budget. »

Monsieur BELET :

« Notre groupe s'associe à ces remerciements à Monsieur DE OLIVEIRA. Je reviens sur ce que l'on s'est dit il y a 7 jours en ce qui concerne la désignation de vos adjoints. Vous nous aviez dit que vous aviez bien 7 adjoints, comme on en avait délibéré le 29 mars dernier, donc vous avez fait retirer le lendemain le 8<sup>ème</sup> adjoint qui était indiqué par erreur sur le site internet. Pour autant on a vu apparaître aussitôt un poste de conseiller municipal délégué sur ce même site internet et il nous semble que jusque-là nous n'en avons pas délibéré dans aucun des trois conseils municipaux. »

Madame le Maire

« Non, alors là je ne sais pas. Vous pouvez me faire passer le document ? »

Monsieur BELET

« Sur le site internet de la mairie, dès le lendemain du précédent conseil, est apparu un poste de conseiller municipal délégué aux grands projets et à l'état-civil ». »

Madame le Maire

« Non, non il n'y a pas du tout de conseillers municipaux délégués qui ont été désignés. Non, non, on reste aux 7 adjoints. »

Monsieur BELET

« C'est sur le site internet de votre mairie. »

Madame le Maire

« Je vous remercie parce que je ne m'en suis pas rendu compte. Je ne comprends pas. »

Monsieur BELET

C'est une information erronée, il y a toujours 7 adjoints et pas de conseiller municipal délégué. »

Madame le Maire

« Il n'y a pas de conseiller municipal délégué, si c'était le cas on en aurait délibéré ici. C'est une coquille de la Communication que j'assume en tant que maire il n'y a pas

*de soucis. Il n'y a pas de conseiller municipal délégué désigné, on 7 adjoints et c'est tout. »*

---

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance